de leur système religieux, et nous mentionnons leurs débats comme un simple aliment à la curiosité de nos lecteurs. Voici la série de propositions contradictoires aux premières :—

1°.—Que les dotations religieuses par l'Etat ne sont pas contraires à la parole de Dieu ni à l'esprit du christianisme.

2°.—Que l'Etat constitué étant un moyen divinement institué pour la plus grande gloire de Dieu et le bien-être de l'humanité, est tenu de reconnaître, de protéger et de soutenir l'Eglise, mais que, dans l'accomplissement de ce devoir, il doit tenir pour sacrés les droits de la conscience.

3°. Qu'avant de renoncer au principe de la dotation et du soutien de l'Eglise [par l'Etat], il devrait y avoir une preuve satisfesante de la bonté de la tendance du système de subvention volontaire, et de son efficacité à pourvoir aux besoins spirituels de la nation.

4°. Que le Gouvernement Impérial de la Grande-Bretagne a indubitablement le droit de mettre en réserve une portion du domaine de la Couronne en Canada, pour le maintien de l'Eglise.

5°. Qu'il appert évidemment par les termes du statut Geo. III, chap. 31, que le clergé de l'Eglise d'Angleterre était celui que voulaient désigner les mots : "Clergé Protestant."

6°. Que le réglement opéré par l'Acte 3 et 4 Vict. était un compromis par lequel l'Eglise d'Angleterre abandonnait une portion de son juste droit.

7°. Que ni le Parlement Impérial ni le Parlement Provincial n'ont le droit d'aliéner de concert aucune partion des biens dévolus à l'Eglise d'Angleterre par l'Acte 3 et 4 Vict. sans commettre une grande et manifeste injustice.

8° Qu'indépendamment des usages auxquels les réserves du Clergé devaient servir, le fait de leur existence comme réserves a produit un grand bien aux colons actuels du Canada.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le *Franklin* est arrivé à New-York lundi (14) sans rien apporter qui ajoute en importance aux nouvelles reçues par les precedents arrivages. Celles de Londres vont jusqu'au 2 juillet.

Depuis quelque temps l'affluence des visiteurs au Palais de Cristal est moindre, à raison de la chaleur qui règne dans l'edifice.

La température a été très favorable aux récoltes. Les rapports commerciaux de l'Inde sont satisfesants.

Le père de lord Stanley, comte de Derby, est mort le 30 juin.

Un correspondant écrit au Times de Londres que les journaux d'Irlande de toutes nuances se déclarent unanimement hostiles au rapport des commissaires de la ligne transatlantique qui ont deçu l'espoir de ceux qui avaient pensé que l'on fixerait à l'un des ports d'Irlande (à l'ouest) le point de départ des paquebots à vapeur.

Ceci, joint à l'insuccès de l'expérience dernièrement tentée au moyen d'une traverse des Etats-Unis à Galway a inspiré à la presse de Dublin un ton virulent dont l'uniformité contraste avec les dissidences d'opinions qui existent d'ordinaire entre les organes des partis opposés en Irlande.

Le dates de Paris s'arrêtent au 1er juillet. Le commerce et les manufactures y reprennent de l'activite. La contagion sur les bles a disparu.

La revision de la Constitution continue d'être le sujet des discussions de l'Assemblée nationale.

On annonçait dernièrement que M. De Tocqueville, après un grand travail, avait préparé un rapport sur la révision, qu'il devait soumettre à l'Assemblée le 7 juillet.

Malgré l'état d'incertitude dans lequel vivent toutes les classes de la société française, les fonds se maintenaient avec fermeté.

L'intérêt était grandement excité en Angleterre par un débat qui avait eu lieu dans l'Assemblée française, et qui s'était terminé le 19 juin. Il avait été question du commerce libre en faveur duquel M. Thiers avait prononcé un discours du plus grand effet. Néanmoins il avait été écarté par 428 contre 129. On croit néanmoins que la doctrine de la liberté commerciale fait beaucoup de progrès en France.

☞ L'*Asia* est de retour à New-York ; mais l'interruption de la communication télégraphique par la ligne de Toronto nous réduit à ne rien savoir de la date de cet arrivage non plus que des nouvelles qu'il a transmises.

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

(Rapports Télégraphiques.)

Toronto, 14 juillet 1851.

Nombre de requêtes ont été présentées demandant la sécularisation des réserves du clergé et des rectoreries.

Sur motion de M. Laurin il y a eu discussion sur la référence à un comité de la requête de J. Bruneau, sollicitant la prolongation du terme accordé par la reclamation des *scrips* des miliciens.

M. Price a combattu cette motion en fesant remarquer qu'il avait été commis plus de parjures au sujet de ces réclamations que pour aucun autre objet.

M. Armstrong dit que ces réclamations avaient été permises pour le Haut-Canada durant neuf mois de plus que dans le Bas-Canada.

M. Hincks répondit à cette observation en disant qu'elle était inexacte. L'Acte qui avait autorisé de nouveau les réclamations n'avait pas eu pour objet de les permettre en aucune manière dans le Bas-Canada, par la raison qu'elles y avaient duré déjà plus longtemps qu'elles n'auraient dû.

M. Seymour dit que l'inspecteur-général avait mis sur la liste, des demandes de scrips jusqu'en mai dernier, et ces demandes provenaient de personnes qui avaient déjà des valeurs en scrips au montant de £20,000, sur quoi £2,000 seulement étaient légalement dûs, le surplus de la demande constituant une fraude.

M. Price admit qu'il avait été fréquemment trompé dans la réception de demandes frauduleuses accompagnées de parjure et de faux. Il croyait qu'un quatrième de tous les scrips obtenus, l'avait été par des personnes n'y ayant aucun droit ; que pas plus de £60,000 sur £135,000 avaient été reçus par les réclamants eux-mêmes à l'exclusion des *spéculateurs*.

M. Hincks, parlant des avancés de M. Seymour, dit que les réclamations dont ce monsieur avait parlé étaient ouvertes, ce qui était justice pour les personnes sous le nom desquelles était écrit d'une manière impropre, *sus* au lieu de *suspendu*. A l'égard des fraudes, il ne croyait pas que l'on put ajouter beaucoup à ce qu'en avait dit M. Price.

M. Seymour repliqua que ce dont il avait à se plaindre était la création de droits par l'Inspecteur-Général ; 90 ans après la guerre, et le tout en faveur de ministériels.

M. Hincks dit qu'il n'avait pas établi de telles réclamations. Il n'avait fait autre chose que d'en faire revivre quelques-unes auxquelles il avait été injustement sursis.

La motion fut alors mise aux voix et perdue 25 contre et dix en faveur.

M. Sherwood retira les résolutions sur l'Union des provinces, dont il avait donné avis pour amender celles dont M. H. J. Boulton avait lui-même donné avis pour le même objet.

M. McKenzie proposa une adresse pour renseignements touchant du Bureau de Poste, principalement au sujet des contrats pour le transport des mailes, qu'il dit que l'on accusait le directeur-général des postes de donner à des favoris politiques au lieu de les offrir à la consonne.

Toronto, 15 juillet.

Hier soir, la motion de M. McKenzie pour une adresse au sujet de renseignements touchant le Bureau de Poste, fut agréée.

L'hon. M. Merritt proposa alors qu'instruction fût donnée au comité sur les chemins de fer, de s'enquérir si des fonds n'avaient pas été creés au moyen des produits des terres destinées aux Ecoles et des Réserves, et des biens des Jésuites,—du montant de ces fonds et quel capital ils pourraient constituer à 3½ par cent,—aussi, du coût par mille des railways dans les Provinces. Il expliqua que son objet était de vendre ces fonds qui existaient sous forme d'*effets provinciaux* (débentures) gardées sur la foi du crédit appuyé sur ces divers objets ; et que, l'argent étant réalisé, il serait prêté aux compagnies de chemins de fer au taux de 6 par cent, de même que la Grande-Bretagne prêterait de l'argent à 3½ par cent sur la garantie provinciale. Il en résulterait un bénéfice de 2½ par cent, tandis que les différents capitaux auraient encore la Province pour leur débitrice au montant des débentures maintenant en circulation pour leur valeur.

Cette motion fut combattue par M. Hincks, et plusieurs autres membres, comme constituant un procédé d'intervention inconvenante dans les intérêts pécuniaires reposant sur la confiance, sans être par le fait autre chose que la création d'une nouvelle dette Provinciale qui ne serait pas plus onéreuse si on la créait à l'aide de nouvelles débentures.—La motion fut perdue sur une division de 39 contre 13.

M. Cayley fit motion que la Chambre se formât en comité général, au sujet de la convenance de diminuer les droits sur tous les articles qui n'entrent pas en compétition avec les produits de la Province. A l'appui de cette motion il fit remarquer la progression constante de la dépense publique, surtout pour trois objets : les Travaux Publics, l'administration de la Justice et les autres dépenses de différente nature. Au nombre des causes de cette progression sont : le changement perpétuel du siège du gouvernement, et le païement des réclamations anciennes, comme celles de MM. Roebuck, McKenzie et autres. Il prétendit que la facilité avec laquelle ces dépenses étaient provoquées, provenaient de ce que la recette était surabondante et induisait par suite à l'extravagance, et il exprima son désir de faire prendre en considération la convenance de supprimer les droits sur les autres qui ne font point concurrence aux produits canadiens.

M. Hincks répondit que, parmi ces dépenses il en était qui avaient pour cause l'accroissement de la population, et les besoins occasionnés par les évènements de 1849, et soutint que, dans tous les cas, au moment où la Province devait contracter des engagements nouveaux et nombreux, il serait très impolitique de diminuer la recette.

Ce soir, Sir A. McNab donna avis d'une adresse pour abolir la Cour de Chancellerie.

Une résolution fut introduite, sur motion de M. Price, pour pourvoir à l'indemnité de divers fonctionnaires publics attachés au Pénitentiaire.

Sur motion de M. Drummond, il fut adopté une résolution appliquant les produits des licences d'Auberges à Kamouraska, Rimouski et Ottawa, à l'érection de Palais de Justice et de Prisons.

Sur motion de M. Hincks, il fut ordonné que la Chambre tiendrait séance chaque Mercredi à 10 heures A. M.

Sur motion de M. Dumas, l'impression du rapport des Commissaires de l'Enquête, au sujet de la Banque d'Epargnes de Montréal fut ordonnée, après une longue discussion.

HAUT-CANADA.

Le *Globe* est presque rempli des détails d'un soulèvement tumultueux survenu dans la salle St. Laurent à Toronto, le 8 juillet, à l'occasion d'une assemblée des adversaires des Réserves. Ceux-ci s'étaient réunis pour délibérer sur " l'état présent de la question des Réserves et sur les moyens d'en amener la solution." Au début des procédés de la séance, la salle n'était à peu près qu'à moitié remplie d'assistants, mais le nombre en augmenta peu à peu jusqu'au point de présenter à 8 heures un total d'environ six cents personnes.

M. Morrisson, M. P. P. ayant porté le premier la parole à l'appui d'une résolution conforme au but de la réunion, fut violemment interrompu par M. A Dixon, qui sommia l'orateur de prouver une assertion qu'il venait d'émettre. Rappelé à l'ordre à cette occasion, M. Dixon persista dans son procédé et fut même en cela hautement approuvé de ses amis, champions déclarés des réserves qui, troublant tout-à-fait l'ordre par leurs vociférations, s'impatronisèrent definitivement dans l'assemblée comme si elle eût été publique, et voulurent même supplanter le monsieur qui la présidait en le remplaçant par M. Dixon.

De là grand tumulte, impossible à décrire. Dans un moment où M. Dixon monté sur l'estrade où se tenait le président, voulait y assumer un contrôle sur la réunion, il fut saisi au bras par M. Esson ; ce qu'il prit pour une injure grave. L'effervescence régna néanmoins jusqu'à ce que des agens de police fussent venus rétablir l'ordre.

Le lendemain (9 juillet), citation de M Esson devant le tribunal de police pour assault contre M. Dixon. Cette minime affaire a produit sensation à cause des circonstances qui y avaient donné lieu. L'enquête a été fort longue, et le but des efforts de M. Dixon a été d'établir que, d'après les annonces de convocation insérées dans les journaux, l'assemblée étant publique, il avait eu le droit d'y être présent et d'intervenir comme il l'avait fait dans les délibérations. M. Esson, de son côté, a fait voir qu'il ne s'était agi que d'une réunion particulière des membres de l'association contre les réserves.

Le magistrat siégeant, M. Gurnett, après un clair résumé des faits de l'enquête, a rendu jugement en faveur de M. Esson en le renvoyant des fins de la plainte, et disant que le fait dénoncé par le plaignant était d'une nature tellement triviale qu'il ne pouvait le croire susceptible de faire encourir une amende à son auteur.

—A Cobourg (H. C.) la semaine dernière, une scène analogue s'est reproduite dans une réunion des membres de l'Eglise d'Etat.

—On lit dans le *Christian Advocate* :

" Nous apprenons qu'un horrible meurtre a été commis vendredi dernier à Londres (H. C.) Les particularités que nous en savons disent que deux personnes qui n'avaient pas vécu en bonne intelligence ensemble se rencontrèrent, et qu'après une explication réciproque, elles se donnèrent la main ; mais tandis qu'elles en étaient à se donner ce témoignage d'amitié, l'une d'elles tira un couteau et en perça l'autre à l'abdomen."

Le Docteur Raphaeli est à Toronto où il a fait mardi soir une lecture sur la poésie des Hébreux.

FAITS DIVERS.

L'ORIGINE DU CANARD.—On lit dans *l'Indépendance Belge* :" Les dictionnaires n'ont pas encore consacré le mot de *canard* dans l'acception que chacun sait aujourd'hui. Mais si l'Académie ne se sert pas du mot, il y a du moins des Academies qui tiennent à ne pas voir se perdre l'étymologie du trope. L'une d'entre elles, par l'organe de son savant secrétaire, réclame, en faveur d'un Anversois, l'honneur de l'invention. On pourrait croire que ce que nous avançons ici est précisément de la nature de cette chose dont il est question en ce moment : mais nous en attestons l'*Annuaire* même de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, année 1851, page 93, lequel Annuaire porte ces lignes :

" Voici l'étymologie du mot *canard* appliqué à une nouvelle plus ou moins absurde, à laquelle on donne cours en lui prêtant une forme vraisemblable :

" Pour enchérir sur les nouvelles ridicules que les journaux lui apportaient tous les matins, Cornelissen avait fait annoncer dans les colonnes d'une de ces feuilles, qu'on venait de faire une expérience intéressante, bien propre à constater l'étonnante voracité des canards. On avait réuni vingt de ces volatiles ; l'un d'eux avait été haché menu avec ses plumes et servi aux dix-neuf autres, qui en avaient avalé gloutonnement les débris ; l'un de ces derniers, à son tour, avait servi immédiatement de pâture aux dix-huit suivans, et ainsi de suite, jusqu'au dernier, qui se trouvait, par le fait, avoir dévoré ses dix-neuf confrères dans un temps déterminé très-court.

" Tout cela, spirituellement raconté, obtint un succès que l'auteur était loin d'en attendre. Cette histoire fût répétée de proche en proche par tous les journaux et fit le tour de l'Europe. Elle était à peu près oubliée depuis une vingtaine d'années, lorsqu'elle nous revint d'Amerique avec tous les développemens qu'elle n'avait point dans son origine, et avec une espèce de procès-verbal de l'autopsie du dernier survivant, auquel on prétendait avoir trouvé des lésions graves dans l'œsophage. On finit par rire de l'histoire du *canard*, mais le mot resta.

— La cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Brisson, en jugeant par défaut, sans l'assistance du jury, a, sur les réquisitions de M. l'avocat-général Mongis, condamné M. Ledru-Rollin à deux ans de prison et mille francs d'amende, comme auteur de deux brochures, l'une intitulée : *Le 24 Février, les Elections*, lithographiée à Bruxelles et incriminée du délit d'excitation à la haine et au mépris de la République, l'autre intitulée : *le 13 juin*, imprimée à Londres et prévenue du délit d'attaque au respect dû aux lois et à la chose jugée.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : " Nous avons annoncé que M. Cabet était arrivé à Paris. De Nauvoo, dans l'Illinois (Etats Unis d'Amérique), où il a fondé une colonie icarienne, M. Cabet est revenu à Paris pour combattre le jugement et l'arrêt qui, statuant sur une plainte en escroquerie dirigée contre lui, l'ont condamné par défaut. Précédemment, il avait encouru une condamnation contradictoire et définitive. Le 30 novembre 1848, un arrêt de la chambre des appels de police correctionnelle l'a condamné à un mois de prison pour détention d'armes de guerre. M. Cabet, voulant subir immédiatement cette peine, s'est constitué prisonnier ce matin."

SUICIDE D'UN CONDAMNÉ.—On lit dans un journal d'Alger : Le 9 juin devait avoir lieu, à Constantine, l'exécution à mort de l'indigène Ouled-Hamed Bel-Assen, de la tribu des Zerdezas, condamné à la peine capitale pour crime d'assassinat sur la personne du nommé Aley-Ben-Salah, de la même tribu. La veille à cinq heures, on avait fait entendre à Bel-Assen qu'il devait se préparer à la mort. Cette annonce, faite inopinément et sans précaution, bouleversa Bel-Assen. Le sang afflue avec violence vers ses tempes, ses yeux roulent dans leur orbite, de grosses gouttes de sueur découlent de son front. Toutefois il se calme bientôt, et, reprenant sa tranquillité habituelle, il prononce ce mot à mille significations diverses et, à ce moment suprême, expression de la résignation : *Meleh* ! (c'est bien.)

" Le concierge invite alors Bel-Assen à le suivre ; il va être renfermé dans une cellule. Le condamné est prêt à obtempérer à cet ordre ; seulement il demande, comme faveur dernière, d'embrasser, avant de les quitter, ses compagnons de captivité ; cette faveur lui est accordée, après quoi il se retire.

" A minuit le concierge fait sa ronde ; il visite la cellule de Bel-Assen ; le condamné, étendu sur un lit de camp, se lève et dit au concierge en manière d'interrogation : "*Douman morto* ?— *Demain morto*, répond le concierge,—*Meleh*" ajoute imperturbablement Bel-Assen, et le concierge se retire.

" A deux heures du matin, nouvelle visite. Bel-Assen n'existe plus : il s'est pendu à l'aide de la corde de poil de chameau qui entourait sa tête.

" Le suicide est très rare chez les indigènes ; cela s'explique par le fatalisme qui fait tout le fond de leurs croyances, et qui se traduit par le mot *mektoub* (c'était écrit). A l'aide de ce mot, l'indigène justifie tout ce qui peut lui arriver de malheureux ; devant ce mot, il s'incline toujours en acceptant, comme émanant d'une puissance à laquelle rien ne saurait le soustraire, les malheurs qui viennent le frapper.

" Ce qu'il y a de plus remarquable dans le suicide de Bel-Assen, c'est qu'il a eu lieu dans la même cellule où s'est pendu aussi, il y a un an environ, un autre indigène condamné à la peine de mort.

—M. De Lamennais dit une correspondance légitimiste, a écrit, il y a quelques jours, au R. P. Ventura, avec lequel il a été lié, pour lui demander une conférence. Le R. P. Ventura n'a consenti à cette entrevue que dans une maison tierce. L'entrevue a eu lieu et, pendant trois heures, M. De Lamennais a discuté avec son ancien ami toutes les erreurs fatales qui l'ont fait tomber de si haut et si bas. Le R. P. Ventura n'a épargné aucune vérité à M. l'abbé De Lamennais qui, en se retirant, a dit au R. P. :" Ne soyez pas trop cruel pour moi, j'aurai peut-être besoin de vous avant peu."

(du Canadien.)

DANGER DES ALLUMETTES PHOSPHORIQUES.—On rapporte qu'un jeune enfant est mort à Saint-Roch, dimanche, par suite d'avoir mis dans sa bouche des allumettes chimiques dont un autre enfant plus âgé lui avait mis un paquet entre les mains pour l'amuser pendant l'absence de leurs père et mère. Au retour de ceux-ci, on fit avaler du lait au petit infortuné, mais inutilement : il mourut peu après. Nous avons plus d'une fois mis les parents en garde contre ce danger. Un verre de liquide dans lequel aurait trempé une de ces allumettes suffirait pour empoisonner une personne.

☞ Nous prions, en le remerciant beaucoup, M. G. L. de nous continuer ses faveurs.

NAISSANCE.

A St. Hughes, le 11 du courant, Madame A. Lamoureux, a mis au monde une fille.

DECES.

En cette ville le 12 du courant, à l'âge de 26 ans, Dame Marie-Victoire Demers, épouse de M. Augustin Bourdon.

A St. Eustache, le 6, à l'âge de 80 ans et 4 mois, Dame Marie-Charlotte Roussil, veuve de M. Jean-Bte. Masson.

Aux Trois-Rivières, le 11, Bénédict-Paul Wagner, écr., bourgeois et ancien juge de paix pour ce district, âgé de 87 ans.

Le 10, à l'âge de 18 jours, Miriam Judah, enfant de M. E. Hart, écr.

En cette ville, le 15 du courant, Dame veuve Marianne Belhumeur, épouse de M. J.-Bte. Labrèche, âgée de 92 ans ; elle laisse pour déplorer sa perte une famille inconsolable.

Le 8, à l'Hôtel-Dieu de Québec, la révérende sœur Ste. Thècle, née Marie-Cécile Plante, et fille de feu M. Joseph Plante, de St. Jean, île d'Orléans.

Marché Bonsecours.

Samedi, 12 Juillet 1851.

PRIX DES DENRÉES.

	s.	d.	s.	d.
Farines :				
Farine par quintal	20	0	d 20	3
Do d'Avoine do	8	0	9	0
Do blé-d'Inde	6	3	7	6
Grains :				
Blé par minot	4	6	5	0
Avoine do	2	0	2	1
Orge do	2	9	3	0
Pois do	3	4	3	6
Sarrasin do	0	0	4	0
Seigle do	2	9	3	0
Graine de Lin do	5	6	5	10
Volailles et Gibiers :				
Dindes (vieux) par couple	7	6	10	0
Dindes (jeune) do	0	0	0	0
Oies do	2	6	5	0
Canards do	2	0	2	6
Poules do	1	8	2	6
Poulets do	1	3	1	6
Perdrix do	0	0	0	0
Pigeons do	0	7½	0	0
Viandes :				
Bœuf par livre	0	3	0	6
Mouton par quartier	2	0	5	0
Agneau do	1	6	3	0
Veau do	2	6	10	0
Lard par livre	0	4	0	5
Bœuf par 100 livres	27	6	30	0
Lard frais do	27	6	30	0
Produits de la laiterie :				
Beurre frais par livre	0	6	0	9
Do salé do	0	5	0	6½
Fromage de	0	6½	0	7½
Légumes :				
Fèves américaines par minot	4	0	5	0
Fèves du Canada do	6	0	6	8
Patates do	2	6	3	0
Navets do	1	6	2	0
Oignons do	2	0	2	6
Divers :				
Saindoux par livre	0	4	0	7
Œufs frais par douzaine	0	5½	0	6
Vieux do	0	4½	0	5
Prix du Pain :				
Pain Bis	0	7	0	8
Pain Blanc	0	5	0	6
Sucres :				
Sucre d'érable par livre	0	4½	0	5
Miel do	0	4	0	5
Fruits :				
Oranges par boîte	15	0	17	6

ANNONCES.

AUX INSTITUTEURS.

ON a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK, TOWNSHIP DE SHERINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ECOLES ELEMENTAIRES.

S'adresser au Missionnaire du lieu.

Montréal, 18 Juillet 1851.

SEANCES LITTERAIRES DU COLLEGE DE MONTREAL.

1ère. SÉANCE le 29 du courant à 8h. A. M.
2de. . . . . 1 P. M.
3ème. . . . . 30 . . . . 8 A. M.

Séance de la distribution des PRIX le 30 du courant à midi.

Les PORTES seront ouvertes à toutes les personnes qui daigneront honorer ces séances de leur présence.

La rentrée des pensionnaires est fixée au 16 de septembre ; et le lendemain matin à 8h. se fera l'ouverture des classes.

Montréal, 15 Juillet 1851.

COLLEGE JOLIETTE.

L'EXAMEN public de cet établissement aura lieu le 22 et le 30 du courant. Il sera suivi de la distribution solennelle des PRIX après laquelle commenceront les VACANCES qui se termineront le 23 SEPTEMBRE prochain. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister.

E. CHAMPAGNEUR, Ptre.

Industrie, le 11 Juillet 1851.

ON DEMANDE des renseignemens sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa sœur.

S'adresser au Bureau des *Mélanges Religieux*.

Montréal, 11 Juillet 1851.

AVIS.

UN MAITRE D'ECOLE, sachant bien le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et muni de bonnes recommandations, trouvera une place d'Instituteur à STE. GENEVIEVE. Pour plus amples informations, s'adresser à MR. LEFEBVRE, curé de cette paroisse.

Montréal, 4 Juillet 1851.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

LES exercices littéraires du Collége de l'Assomption commenceront le vingt-un du courant à HUIT heures du matin et se termineront le vingt-trois à midi, par la distribution des prix. Les parents des enfants et les amis de l'éducation y sont spécialement invités. Les vacances commenceront immédiatement après la distribution des prix, et se termineront le SEIZE DE SEPTEMBRE prochain. Tous les ECOLIERS ANCIENS et NOUVEAUX pour qui on aura retenu des places, sont priés de se rendre ponctuellement pour l'ouverture des CLASSES qui aura lieu le DIX-SEPT au matin. On croit devoir avertir aussi qu'aucun ECOLIER ne sera reçu sans payer le PREMIER QUARTIER en entrant, et que ceux qui ne seront point rendus pour l'ouverture des CLASSES, seront censés ne pas venir.

J. BTE. DUPUY, Ptre.

Collége de l'Assomption, 1er. Juillet 1851.

COLLEGE DE CHAMBLY.

L'EXAMEN Public du Collége de Chambly aura lieu le 22 et le 23 du courant.—Il sera immédiatement suivi de la distribution solennelle des prix. Tous les parents des élèves ainsi que les amis de l'éducation, sont priés d'y assister.

La rentrée des élèves est fixée au MERCREDI NEUF SEPTEMBRE prochain.

F. I. LAHAYE, Ptre.
P. G. C. C.

Chambly, 1er. Juillet 1851.